

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-126 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2025, le jeudi 3 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Jean-de-Niost, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 26 juin 2025 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 66

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET (*à partir de la délibération n°2025-128*), Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*jusqu'à la délibération n°2025-133*), Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Lionel MANOS (à Joël BRUNET), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Emilie CHARMET), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Alexandre NANCHI), Jean MARCELLI (à Viviane VAUDRAY), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Fabrice VENET (à Jean-Pierre GAGNE), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Stéphanie PARIS, Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Françoise GARIBIAN, Joël MATHY, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN.

Objet : Attribution d'une aide financière au projet d'abattoir de petits ruminants porté par la SCIC Pôle des Bergers et mise à jour de la convention 2022-2028 pour la mise en œuvre des aides économiques entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (modification n°2)

VU la délibération n° n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) ;

VU la délibération N°2022-193 du Conseil communautaire de la Plaine de l'Ain en date du 28 novembre 2022 pour la mise en œuvre des aides économiques entre la Région AURA et la CCPA ;

VU la convention relative aux aides aux entreprises signée entre la Région AURA et la CCPA le 09 février 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission commerce et agriculture du 10 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2025 ;

CONSIDERANT les actions d'accompagnement et d'animation portées par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en matière d'alimentation et d'agriculture ;

Mme Sylviane BOUCHARD, conseillère communautaire déléguée à l'alimentation et l'agriculture, indique que la SCIC Pôle des Bergers porte un projet de création d'un abattoir de petits ruminants dans le Département de l'Ain en vue de maintenir une solution de proximité pour les producteurs du territoire suite à l'arrêt de l'abattage des ovins par l'abattoir de Bourg-en-Bresse en juin 2024.

.../...

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, qui compte plus de 8 000 brebis et 2 000 chèvres (recensement agricole 2020), a été sollicitée par la SCIC Pôle des Bergers afin de soutenir le projet à hauteur de 20 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement exclusive et non renouvelable.

A réception de cette sollicitation, les élus de la commission commerce et agriculture se sont positionnés favorablement au soutien du projet en application des possibilités réglementaires et juridiques.

En application de ces analyses réglementaires et juridiques, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a porté auprès de la SCIC Pôle des Bergers une demande de transmission d'informations complémentaires, notamment :

- les montants des autres aides « de minimis » perçues ou à percevoir ;
- la description de la nature des dépenses visées par la demande d'aide financière adressée à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (précisions de la SCIC : « soutien aux dépenses liées aux permis de construire, suivi de chantier, dossier d'agrément, prestations de la Chambre d'agriculture de l'Ain et de la COBRA pour le suivi du dossier, les frais de mise en service, les frais d'actes liés au bail emphytéotique, les frais financiers et le font de commerce... »).

En parallèle, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a travaillé avec les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à une modification de la convention pour la mise en œuvre des aides économiques, signée en février 2023 entre les structures.

La Région est en effet seule compétente pour définir les régimes d'aides et octroyer des aides aux entreprises en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques. Elle peut toutefois autoriser une autre collectivité, par voie de convention, à verser des aides. Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), fixe le cadre de ces conventions.

Ainsi, afin de permettre le soutien financier de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au projet d'abattoir de petits ruminants porté par la SCIC Pôle des Bergers, en application d'une subvention de fonctionnement exclusive et non renouvelable de 20 000 €, il convient que la Région délègue l'octroi de cette aide, via une modification de la convention pour la mise en œuvre des aides économiques, actuellement en vigueur (cf. annexe 1).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 65 voix pour et 1 voix contre (M. Joël GUERRY) :

- APPROUVE le soutien financier de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au projet d'abattoir de petits ruminants porté par la SCIC Pôle des Bergers, en application d'une subvention de fonctionnement exclusive et non renouvelable de 20 000 €.
- APPROUVE le projet de modification de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (projet de modification n°2 annexé à la présente délibération) permettant le versement de cette aide.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les éventuels avenants et documents associés à cette convention.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juillet 2025
Publiée le 08 JUIL. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

